



Commission Départementale des Activités Sportives

Section JEUNES

Procès-Verbal n° 2

Réunion du : **Jeudi 23 Septembre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Délégué du C.D. : **M. Jean Paul RUIZ**

Secrétaire : **M. Jean Claude ALEXIS**

Mme Laurence BERNARDINI

Présents : **MM. Bernard BIAVA – Hervé EDLER - Lucien MANGEMATIN –
Yvan MASSOLO - Albert ROBAA – Blaise SASSO**

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- Saison 2021/2022
- Traitement du courrier
- Informations

INFORMATIONS

CHAMPIONNAT

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées pour effectuer les poules en catégorie jeunes, la Commission des activités sportives a décidé, avec l'accord du Comité de Directeur, que les championnats avec des poules à 8 équipes se joueraient en deux phases par match « aller/retour ».

La 2ème phase sera constituée d'une poule des 4 équipes les mieux classées pour déterminer l'accession en division supérieure, et d'une poule des 4 équipes les moins bien classées pour déterminer l'équipe qui sera reléguée en division inférieure.

En cas de 2 poules à 8 dans une même division, il sera procédé à un match de barrage sur terrain neutre entre les premiers de chaque poule pour connaître le champion de la division et les deux derniers de chaque poule pour connaître l'équipe finissant dernière



En Catégorie U14 D3

Il a été constitué une poule à 11 équipes pour la 1ère phase avec match « aller » uniquement.
Et une poule de 6 équipes avec match « aller/retour ».

La Commission a fait ces poules géographiquement pour éviter de trop longs déplacements.

A la fin de la 1ère phase les deux premiers de chaque poule accéderont en D2

Modification d'horaire

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du District du Var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les reports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, l'absence d'un éducateur n'est pas un motif recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les 2 clubs pour jouer cette rencontre.
- Mentionner l'accord des 2 clubs.

La Commission des Activités Sportives « Jeunes » reste souveraine quant à l'acceptation de cette demande de report.

Prochaine réunion

Jeudi 30 Septembre 2021

Le Président : Guy BOUCHON

Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ

Le Secrétaire : Jean Claude ALEXIS